

Association pour le Développement de l'Épargne pour la Retraite (ADER)

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2024

Association pour le Développement de l'Epargne pour la Retraite (ADER)

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 13 Rue du Moulin Bailly 92270 Bois-Colombes

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de l'Association pour le Développement de l'Epargne pour la Retraite (ADER),

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

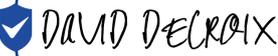
Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Villeneuve d'Ascq, le 30 avril 2025

Signé par :

3DB659FD95B44E8...

David DECROIX

Associé